



MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL  
ET PRÉVOYANCE SOCIALE

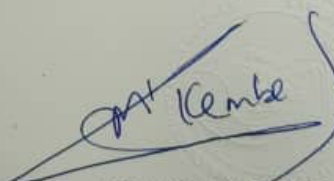
*La Ministre*

COMMUNIQUE OFFICIEL

N° 006 /CAB/MIN/ETPS/CNM/AM/12/2021

Il est porté à la connaissance du public en général, des Employeurs et des Travailleurs en particulier, qu'en exécution de l'ordonnance n°14/010/ du 14 mai 2014 fixant les jours fériés légaux en République Démocratique du Congo, les journées des samedi 25 Décembre 2021 et 1<sup>er</sup> Janvier 2022, consacrées respectivement aux festivités de Noël et de Nouvel an, sont déclarées chômées et payées sur toute l'étendue du Territoire National.

A cette occasion, j'adresse mes vœux les meilleurs et souhaite d'agréables fêtes à tous et à toutes, tout en rappelant la stricte observance des gestes barrières contre la pandémie de Covid 19.



Claudine NDUSI M'KEMBE